

FICHE INSCRIPTION 2026-2027
- 18 ANS et ÉTUDIANT

NOM Prénom.....
Date de naissance Age Taille vêtement.....
École Classe

MÈRE

Nom, Prénom Tél

PÈRE

Nom, prénom Tél

Adresse

Code Postal Ville

E-mail (EN MAJUSCULES)

Cours Jour..... Horaire.....

☐ nouveau membre

☐ déjà membre 2025-26

Adhésion **20 €** Cotisation Total Date paiement

Chèque(s) libellé(s) à l'ordre de « Les Amis de la Danse »

☐ Chèque 1 ☐ Chèque 2 ☐ Chèque 3

☐ Espèces ☐ Carte bancaire (lien de paiement sécurisé)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - AUTORISATION PARENTALE - DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e),

☐ père ☐ mère ☐ autre (préciser).....

☐ certifie avoir lu et accepté le règlement intérieur et m'engage à en respecter les termes.

☐ autorise la professeure à prendre toutes les dispositions jugées utiles en cas d'accident, d'urgence sanitaire ou médicale, d'hospitalisation d'urgence.

Rappel : Tout enfant mineur est sous la responsabilité de ses parents en dehors des heures de cours. Il doit être accompagné par un adulte qui reste jusqu'à l'arrivée du professeur en début de cours et qui viendra le chercher à la fin du cours.

☐ J'autorise les Amis de la Danse à diffuser des images (libres de droits) prises lors des cours, répétitions, démonstrations ou galas sur tous les supports existants ou à venir, sans mention des prénom et nom de l'enfant.

NEWSLETTER

☐ accepte de recevoir les informations de l'école-club à l'adresse mail mentionnée (10/an max.)

Fait à Le

Signature(s) et mention « Lu et approuvé ».



Règlement intérieur

L'acceptation et le respect de ce règlement sont obligatoires pour valider l'inscription.

Les Amis de la Danse, en tant qu'association loi 1901, fonctionne grâce à ses adhérents qui participent à la vie de celle-ci : cours, soirées dansantes, sorties, fête de fin d'année...

Adhésion

Les membres doivent s'acquitter d'une adhésion annuelle qui court du 1^{er} septembre au 31 août et d'une cotisation pour 32 semaines de cours collectifs, hors vacances scolaires et jours fériés.

Cours d'essais

Les 2 premières semaines de la rentrée permettent de découvrir tous les cours avant engagement définitif.

Paiement

En espèces ou en chèques, remis à l'inscription (1 ou 3 chèques, encaissés en octobre, novembre et décembre). D'autres facilités de paiement sont, cependant, envisageables.

A l'issue des 2 semaines de cours d'essais :

- la cotisation est définitivement acquise, sauf cas de force majeure et avec justificatif : longue maladie, hospitalisation de longue durée, décès, déménagement (+ de 50 km),
- l'association se réserve le droit d'annuler un cours en cas de manque de participants ou de fusionner des cours pour former un groupe plus conséquent.

Assurance

Tout adhérent doit être assuré en Responsabilité Civile individuelle.

L'association décline toute responsabilité :

- en cas de vol, de perte et de dégradation de matériel ou d'objets personnels dans les vestiaires et toutes les salles qu'elle utilise,
- hors des heures de cours et des salles de danse.

Certificat médical

Les danses enseignées sont des danses de loisir. A ce titre, depuis l'arrêté du 7 mai 2021, le certificat médical n'est plus obligatoire. En cas de problème de santé, nous vous invitons à en informer le professeur, de manière confidentielle.

Urgence médicale

Ni le professeur de danse, ni les membres de l'association ne sont habilités à administrer un médicament, quel qu'il soit.

Charte des usagers

Les adhérents doivent se conformer aux règles et usages des locaux utilisés par l'association. Ils ne peuvent entrer dans les salles de danse qu'en présence du professeur ou d'un membre du bureau.

Adhérents mineurs : À l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments, les enfants sont sous la responsabilité d'un adulte qui doit les accompagner jusqu'à la salle de danse et s'assurer de leur prise en charge par le professeur.

Respect et discipline :

Pour progresser, l'assiduité est nécessaire. Un comportement respectueux et bienveillant entre adhérents et vis-à-vis du professeur est primordial pour entretenir le plaisir de danser en toute convivialité et construire ensemble une vie associative épanouissante.

Tenues vestimentaires, chaussures, hygiène :

- Danses de société : tenue de ville adaptée à la danse, chaussures réservées à la danse, aux semelles propres, sèches ne marquant pas le sol. Il est recommandé à chacun de veiller à une bonne hygiène afin de ne pas incommoder les autres participants.
- Baby danse : se conformer à la demande du professeur (une tenue identique pour tous les élèves du même cours).



fb : amisdeladanse.publier - 06 84 11 58 59 - contact@amisdeladanse.com
amisdeladanse.com